

Pour vous, le Département aménagement

le sommet du Mont Ventoux

Première phase : avril-octobre 2020
Seconde phase : avril-octobre 2021



Pour vous, le sommet reste accessible. Soyez prudent.



Accès autorisés
Côté Sud : jusqu'au col des tempêtes.
Côté Nord : jusqu'au Radôme



Stationnement obligatoire
Côté Sud : Chalet Reynard.
Côté Nord : Mont Serein.

